Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

****

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 12 février, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle polyvalente de Chambon, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BARBIER, BAEZA-GLOMON, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, RADUGET, SENGEL, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOUILLAT, BELLOT, BURLAUD, DAUBORD, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLON.

Suppléant présent : M. BAILLARD

Absents excusés : MMES CAGLIONI, PIERRE, PINCZON du SEL, RICHARD, SOUPIZET, SZWIEC, MM. DESBOIS, FAUCHER, PERCHET, MARECHAL, TALLAN.

Pouvoir : M MANSSENS à MME HUE.

MME JOCHYMS est désignée secrétaire de séance.

****

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** la modification en cours d'exécution du marché d'assurance risques relative au lot 3 « Assurance des véhicules terrestres à moteur et accessoires » dont le nouveau montant du marché total s'élève désormais à 9 885.46 € HT soit 12 226.47 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution du marché avec la société SMACL aux conditions financières évoquées,

- **SOLLICITE** le versement d'un fond de concours d'investissement à la commune de Venesmes pour l'extension du périmètre de déploiement du très haut débit sur la commune d'un montant de 16 600 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de fonds de concours à intervenir ainsi que tout acte et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention d'aménagement numérique du territoire entre Berry Numérique et la communauté de communes du 15 décembre 2017 relative à l'extension du périmètre de déploiement du très haut débit sur la commune de Venesmes,

- **ACCEPTE** le versement d'un fond de concours d'investissement à la commune de Montlouis pour le renforcement de la voie communale n°6 dont le montant estimatif des travaux s'élève à 10 108.25 € HT soit 12 129.90 € TTC, **DIT** que le montant du fonds de concours sera de 40% du montant HT de la part du financement assurée par la commune, hors subvention et FCTVA déduit, soit 2 438.72 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération,

- **APPROUVE** la modification des articles 2 et 5 de la convention annuelle d'objectifs relative au Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants n° ConventionABC_2019_RAMPE par avenant n°1 et **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant,

- **APPROUVE** la modification des articles 2 et 5 de la convention annuelle d'objectifs relative à la Halte-garderie itinérante « Kangourêve » n° ConventionABC_2019_HGI par avenant n°1 et **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant,

- **ACCEPTE** l'ouverture des crédits au budget général selon le montant et l'affectation ci-dessous.

Nature	Libellé	Ouverture 2020
2183 2135	Matériel de bureau et matériel informatique Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 500 € 4 000 €
		6 500 €

- **ADOPTE** les tarifs des activités jeunes / club ados ci-dessus, mis en place pour l'été 2020,

- **ACCEPTE** la grille tarifaire de l'accueil de loisirs multi-sites et péricentre extra-scolaire pour l'année 2020,

- **APPROUVE** le recrutement de personnels saisonniers des centres d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatifs en contrat d'engagement éducatif ainsi que la rémunération forfaitaire et/ou indemnitaire du personnel saisonnier en fonction des qualifications et **AUTORISE** M. le Président à signer les contrats de travail correspondants,

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet avec effet au 15 février 2020,

- **DECIDE** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 1 000 € à la société AGRIP afin de contribuer aux frais engagés à sa participation à la Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée les 18 et 19 janvier 2020,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle pour l'aménagement du rond-point du Pôle du Cheval et de l'Âne à la condition sine qua non que les communes de Lignières, La Celle-Condé, le Département du Cher et l'association des Courses Hippiques de Lignières-en-Berry participent financièrement à un cinquième du montant HT du coût de cette réalisation, **DIT** que la subvention sera d'un montant de 2 654.03 € pour chacun des participants et **STIPULE** que l'association des Courses Hippiques de Lignières-en-Berry sera maître d'ouvrage du projet,

À 25 voix pour et 1 voix contre :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association CHAROLAIS CŒUR DE France pour l'organisation du concours national Charolais 2020 les 4 et 5 septembre 2020 au pôle du Cheval et de l'Âne,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** l'attribution d'une avance sur subvention de l'exercice 2020 à l'association Musique en Boischaut Marche correspondant à 50% du montant de la subvention allouée pour l'exercice 2019 soit 2 000 €,

- **DECIDE** de prendre en charge la franchise forfaitaire de l'assurance d'un agent victime d'un accident de la route avec son véhicule personnel dans le cadre de ses missions et dans l'intérêt du service et **DIT** que la participation financière s'élève à 300 €, montant équivalent à cette franchise forfaitaire,

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, <u>après vote à bulletin secret, à 13 voix contre, 11 voix pour, 1 bulletin nul et 1 bulletin blanc :</u>

- **DECIDE de donner un avis défavorable** à la demande d'autorisation présentée par la société QUADRAN SAS pour l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'Ineuil et Montlouis associée à l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n°2019-152 du 16 décembre 2019 modifié par arrêté préfectoral n°2020-0021 du 10 janvier 2020.

<u>Questions diverses</u>

<u>à 25 voix pour et 1 abstention :</u>

Le conseil communautaire prend acte, **par MOTION**, de la réflexion à la présentation "NOTRe CHER VALLÉE" s'inscrivant dans une stratégie de développement d'intérêt général indépendamment de la compétence du SICALA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER
CHATEAUNEUF sur-CHER 18190